



Délibération n° DEL_2026_107

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 10 septembre à dix-neuf heures et trente-trois minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Christine COLAS, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : vendredi 4 septembre 2026

Présents : 24

Mme Christine COLAS, M. Alain BARBÉ, M. Clément LE RICOUSSE, Mme Marie-Laure DAVY, M. Patrice BEDEL, Mme Maryline DUFÉE, M. Philippe RENAULT, Mme Muriel ROLLAND, Mme Marie-Paule DAHIREL, M. Mickaël CHALMEL, M. Samuel MARTINEAU, M. Jacques ERTLÉ, Mme Virginie HERVÉ, M. Benjamin LE GONIDEC, M. Nicolas MACAIGNE, Mme Nadège GUINEHEUX, M. Paul BONDOT, Mme Claire LHOTELLIER, Mme Patricia VEYRIES, M. Jean-Michel GOIZET, Mme Morgane GOUES, Mme Pauline PAGEOT, M. Dylan LEMOINE, M. Emmanuel GOMEZ

Absents représentés : 5

Mme Hélène REUX a donné pouvoir à Mme Christine COLAS
Mme Valérie HOMO a donné pouvoir à M. Patrice BEDEL
Mme Sabine NIEL a donné pouvoir à M. Alain BARBÉ
Mme Fabienne DERONDIER a donné pouvoir à M. Dylan LEMOINE
M. David MACÉ a donné pouvoir à M. Jean-Michel GOIZET

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :

Mme Morgane GOUES

17- ADOPTION DE LA CHARTE DOCUMENTAIRE DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE L'HIRONDELLE

Rapporteur : Mme Muriel ROLLAND

La charte documentaire a pour objectifs de :

- Fixer les axes majeurs de la politique documentaire de la collectivité,
- Définir les principes opérationnels d'acquisition, de gestion, de conservation, de médiation et de valorisation des collections de la médiathèque,
- Préciser les critères et les modalités d'évaluation des collections, des services et de leurs usages,
- Constituer un outil de référence pour les professionnels comme pour les usagers,
- Rendre lisible la politique documentaire,
- Renforcer les liens entre les usagers des bibliothèques et les professionnels.

La charte documentaire de la médiathèque l'Hirondelle ci-annexée constitue la référence pour les orientations actuelles et à venir de ses collections.

Elle sera valable pour une durée de 6 ans et pourra évoluer afin de s'adapter à de nouvelles orientations politiques, aux enjeux sociétaux, aux besoins de son territoire et à d'éventuelles nouvelles missions de son établissement.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;

Vu l'avis de la commission « Culture – communication - tourisme » du 3 septembre 2026 ;

Considérant que l'article 7 de la Loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique stipule que « les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements doivent définir les grandes orientations de leur politique documentaire et les soumettre à l'organe délibérant de la collectivité » ;

Considérant que la charte documentaire détermine et rend public les grands principes de la politique documentaire de la médiathèque municipale ;

Considérant que cette charte répond aux enjeux de clarification des orientations pour l'ensemble du personnel, de pédagogie vis-à-vis du public et d'identification des axes documentaires pour les partenaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la charte documentaire de la médiathèque municipale l'Hirondelle, annexée à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christine COLAS

Le secrétaire de séance,
Morgane GOUES